

PREAVIS MUNICIPAL
N° 03 / 2019
AU CONSEIL GENERAL

concernant

Rapport de gestion
Exercice 2018

DELEGUE MUNICIPAL: M. Frédéric Rey, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 20 novembre 2012 modifiant celle du 28 février 1956 entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2013 et de l'article 88 du règlement du Conseil Général du 3 décembre 2013, la Municipalité vous présente son Rapport de Gestion pour l'exercice 2018.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 02/2019.

Le présent rapport relate les faits marquants et la marche de notre Commune durant l'année 2018.

1. Administration Générale

1.1 Résumé

Outre la gestion courante des affaires communales, plusieurs projets ont été suivis cette année. Nous citerons par exemple les travaux de réfection du tapis de la route des Fontaines, la mise en œuvre de la nouvelle procédure pour l'octroi de la nationalité suisse et la désaffectation partielle du cimetière.

La Municipalité a déposé 5 préavis au Conseil Général (cf point 1.11) qui ont tous été acceptés.

La fonction de vice-Syndic a été assurée par M. Michel Bally du 1 janvier au 31 décembre 2018.

2018 a été marqué par la tenue de deux élections complémentaires à la Municipalité :

- Yves Dalebroux a été élu lors d'une élection le 4 mars 2018 en remplacement de Patrik Nicole, démissionnaire en 2017 ;
- Bruno Dard a été élu le 25 novembre 2018 avec une entrée en fonction au 1 janvier 2019 suite à la démission de Michel Bally au 31 décembre 2018 après 19 années au service de la commune.

La Municipalité a tenu 39 séances au cours desquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans les compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil Général.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible à chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire, des photocopies sont mises à leur disposition.

En plus des réunions ordinaires de la Municipalité, les municipaux représentent la commune dans diverses associations intercommunales et comités dont les activités majeures sont répertoriées dans ce rapport.

1.2 Organisation

Frédéric Rey	Michel Bally	Jacques Mühlemann	Gudrun Russig	Yves Dalebroux (depuis le 4 mars 2018)
<i>Remplaçant</i>	<i>Remplaçante</i>	<i>Remplaçant</i>	<i>Remplaçant</i>	<i>Remplaçant</i>
Michel Bally	Gudrun Russig	Yves Dalebroux (depuis le 4.03.18)	Michel Bally	Jacques Mühlemann
Administration générales Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridique Informatique Archives Finances Budget et comptes annuels Emprunts et financements ADCV	Eaux SAPAN Egouts - Epuration AEB Gaz SI Routes Eclairage Public	Déchèterie int. Employé communal Parc, promenade et cimetière Entretien Bâtiments communaux Entretien SDIS Nyon-Dôle CODIR ORPC CODIR AIAB CODIR AEE Président du CI	Mises à l'enquête Règlement des constructions STI : Service Technique Intercommunal Urbanisme Région de Nyon Membre du CODIR depuis le 1.07.2018 SDAN	AEE CODIR AIAB Délégué au CI Clinique Dentaire Délégué au CI ARAS Délégué au CI ORPC Délégué au CI SDIS Nyon-Dôle Délégué au CI Police Vignes & Terrains communaux Cultes

1.3 Personnel communal

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur des personnes motivées, fidèles et compétentes tant au niveau administratif que sur le terrain. Elle profite de ce rapport pour les en remercier chaleureusement.

Mme Marianne Bardel	0.6 EPT	secrétaire municipale, contrôle des habitants
M. Carlos Costa	1.0 EPT	employé communal

La gestion de bourse communale est confiée à Mme Béatrice Wanner correspondant à un 0.2 EPT. Elle remplace également la secrétaire communale lors des vacances de cette dernière.

En outre, il arrive ponctuellement que des personnes œuvrent pour les bienfaits de la commune, soit pour une tâche spécifique, soit pour un remplacement. La Municipalité tient également à remercier ces personnes pour leur contribution au bon fonctionnement de la commune :

Mme Maria Fernandes Gomes	Entretien des locaux de l'administration
M. R-F. Baumgartner	Déchèterie intercommunale & déneigement
M. R. Rochat	Contrôle des chantiers
M. Ch. Miaz	Remplacement employé communal
M. E. Miaz	Entretien de la chapelle
M. Y. Christinet	Soutien déneigement

Nous tenons particulièrement à remercier M. Eugène Miaz qui a souhaité terminer son engagement à la fin de l'année 2018.

1.4 Service des Archives

La gestion pratique des archives est assurée par la secrétaire communale. Une fois par année, la société Pro Archives Conseils vient établir un archivage annuel et vérifier que le tout soit conservé conformément à la loi sur les archives (LArch). Légalement, la responsabilité de la bonne tenue des archives est du ressort du syndic.

Les archives sont conservées dans un local dédié dans le bâtiment de l'administration communale.

1.5 Visite annuelle du Préfet

La tenue de l'administration communale n'a fait l'objet d'aucune remarque particulière, suite à l'inspection de Monsieur le Préfet Jean-Pierre Deriaz, le 13 février 2019.

1.6 Délégations de compétence du Conseil Général à la Municipalité

La Municipalité n'a pas eu besoin de faire usage de la compétence d'autorisation générale de plaider, de l'autorisation d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles durant l'année 2018, ni de l'autorisation d'emprunter et de cautionner.

1.7 Suivi des observations et remarques des années précédentes

- Par la commission de Gestion et Finances

Le rapport de la commission de Gestion et Finances de l'exercice 2018 n'a pas soulevé de point majeur. Pour mémoire, voici les sujets soulevés :

La commission de gestion relève l'excédent des revenus dus principalement à une augmentation de l'impôt personnes physiques – une augmentation de l'impôt personnes

morales et un retour sur la facture sociale. Ce qui a permis à la Municipalité d'effectuer des amortissements ordinaires et extraordinaires et une augmentation des fonds de réserve. La commission relève la bonne tenue des comptes et le souci de gérer au mieux les finances communales.

- Par le réviseur externe

Le rapport du réviseur externe concernant l'exercice 2018 n'a pas soulevé de point majeur.

1.8 Soutien des activités communales

Conformément à ce qui avait été prévu au budget, la Municipalité a soutenu financièrement les activités de l'Amicale Villageoise. Cela a notamment permis d'organiser les manifestations suivantes :

- Brûlage des sapins
- Financement de la fête du 1^{er} août (organisé par l'Amicale Villageoise en 2018)
- Noël des enfants
- Repas et sortie du Kiwi Club (pour les plus de 64/65 ans)
- Fenêtres de l'Avent
- Journal mensuel « Générations » offert aux aînés de la commune

Il est à relever que la Fondation Signéranne a offert un montant de CHF 10'000.- en complément de soutien pour l'organisation des activités communales.

La Municipalité remercie vivement l'Amicale Villageoise et toutes les personnes impliquées pour les activités qui sont organisées afin de promouvoir la vie commune et se faire rencontrer les habitants du village.

1.9 La Fondation Signéranne

Une convention a été signée le 23 mai 2016 entre la Municipalité et la Fondation. Elle régit notamment les aspects suivants :

- Location des locaux pour l'administration communale
- Utilisation de la salle communale et des locaux annexes
- Mise à disposition du parking de l'auberge
- Conciergerie extérieure des bâtiments propriété de la Fondation

La commune bénéficie directement de la création de la Fondation au travers des actions suivantes :

- Dons et subventions offerts pour les activités : CHF 10'000.- selon détails au point 1.8 ci-dessus.
- La commune prête (sous forme notamment d'un emprunt bancaire ATF) à la fondation pour un montant total de CHF 4'300'000. Outre la prise en charge totale des intérêts

débiteurs, la Fondation verse une commission de CHF 11'500.- (2'300'000.- à 0.5%) par an à la Commune pour la mise à disposition de ces prêts.

- Propose des logements à loyer abordable en priorité aux habitants de Signy-Avenex qui en font la demande
- Suite à la vente des bâtiments, la commune n'a plus à se soucier de l'entretien des bâtiments. En contrepartie, la commune bénéficie de locaux pour son administration et gère les locations de la salle communale.

Les intérêts de la commune sont suivis par un municipal, membre de la fondation. En 2018, il s'agissait de Monsieur Michel Bally.

1.10 Carte journalière CFF

Chaque jour, 6 cartes journalières CFF "Commune" sont à disposition des habitants des 9 communes d'Asse et Boiron (Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy-Avenex) au prix de CHF 47.00 la carte.

La mise à disposition des cartes et la gestion administrative est effectuée par la commune de Chésereux. Un décompte annuel est effectué et les coûts sont repartis entre les neuf communes. Pour 2018, le taux de réservation n'a pas été suffisant pour couvrir les coûts d'achat des cartes. Le déficit total à répartir entre les communes est de CHF 7'450,25 La part à la charge de la commune de Signy-Avenex est de CHF 503.20 (répartition du coût par nombre d'habitants).

1.11 Conseil Général

Le Conseil Général a tenu 3 séances durant l'année 2018 sous la présidence de M. Eugène Pradervand.

Le Conseil s'est prononcé sur 5 préavis municipaux :

- 01/2018: Les Comptes 2017
- 02/2018: Rapport de gestion Exercice 2017
- 03/2018 : Adoption d'un addendum au règlement communal sur la protection des arbres
- 04/2018: L'Arrêté d'imposition 2019
- 05/2018: Budget 2019

Tous ces préavis ont été acceptés et la Municipalité remercie le Conseil Général de sa confiance.

1.12 Motions-postulats-référendums-pétitions-interpellations

Un postulat concernant la création d'un chemin piétonnier a été déposé par M. R-F Baumgartner et M. U. Meier lors du Conseil Général du mois de juin. La Municipalité n'a pas répondu dans l'année 2018.

1.13 Association Intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

L'AIAB est propriétaire de bâtiments. La plus grande partie du patrimoine est constituée de bâtiments scolaires secondaires qui sont mis à disposition de l'AEE (Association Enfance Ecole). Les produits locatifs devraient permettre à l'association d'être autoportante. Le montant à charge directe des communes est constitué des frais engendrés par la piscine de Chésereux principalement.

Activités majeures 2018 :

- Inondation le 22 janvier 2018 : La rivière de l'Asse est sortie de son lit et a inondé les sous-sols de la piscine sur une hauteur de 1.20m.
- Réouverture de la piscine au public le 9 avril 2018.
- Suite au refus de la modification des statuts par les communes de La Rippe et Arnex, une séance est organisée entre le Préfet, les deux communes et le Codir de l'AIAB.
- Ouverture comme prévue du restaurant scolaire soit à la rentrée des écoles au mois d'août 2018.
- Inauguration du Bo'Resto le 3 novembre 2018.
- Signature du DDP parcelle de la piscine entre Chésereux et l'AIAB pour une durée de 30 ans.

Le Conseil Intercommunal s'est prononcé sur les préavis suivants :

- Préavis 01/2018 : Comptes 2017
- Préavis 02/2017 : Budget 2019

1.14 La Région de Nyon (Conseil Régional du district de Nyon)

La participation financière de la commune de Signy-Avenex aux activités de La Région de Nyon a été de CHF 11'340.-, soit CHF 20.- par habitant. En outre, un montant DISREN (Dispositif d'Investissement Solidaire de la Région Nyonnaise) de CHF 14'930.- a été provisionné.

Gudrun Russig a été élue au Comité Directeur de cette association le 14.06.2018.

En résumé, voici les dépenses engagées pour notre Commune dans les projets au travers du DISREN :

Préavis 30-2018	Investissement Dôle-Dappes-Tuffes
Préavis 31-2018	Réalisation projet Bois de Chênes
Préavis 34-2018	Réalisation abattoir régional
Préavis 37-2018	Mesure d'agglomération mobilité douce (MD) Rolle-Perroy

- Pour 2018, notre participation aux cercles de solidarité s'élève à CHF 14'911.-, soit 0.38 points d'impôt (maximum possible 0.90 pt).
- La participation au fonds de compensation s'élève à CHF 19.-, soit < 0.01 point d'impôt (maximum 0.10 pt) pour notre Commune.
- Au total, un montant de CHF 14'930 a été provisionné pour les différents projets DISREN 2018.

1.15 Schéma Directeur de l'Agglomération Nyonnaise – SDAN

Le SDAN rassemble 8 communes : Nyon, Crans-près-Céligny, Duillier, Eysins, Grens, Prangins, Trélex et Signy-Avenex. C'est l'occasion d'échanger sur les projets de développement de l'agglomération sur la base d'une gestion coordonnée de l'urbanisation, des transports et du paysage. Il prévoit la mise en œuvre d'un certain nombre de «chantiers» portant sur des sites de développement au nord d'Eysins, de Nyon et de Prangins, sur des espaces publics et sur les mobilités douces.

La Municipalité a participé en 2018 à 6 séances de COFIL (Comité de Pilotage) et de POL SDAN (présence des communes membres uniquement).

Parmi les sujets traités en 2018 :

- La RDU (Route de Distribution Urbaine), facilitant le passage depuis Eysins via Nyon, Changins à Prangins, censée décharger le centre-ville de Nyon
- Requalification de la Route Suisse RC1 - Projet d'Agglomération 2^{ème} génération
- Paléo Festival
- Collaboration avec le Grand Genève
- Travail de concertation concernant les ZIZA (zones industrielles et artisanales)

1.16 Assemblée des Syndics du district de Nyon

Sous la présidence de la préfecture, les communes du district de Nyon se sont rencontrées à 3 reprises en 2018. Les sujets principaux suivants ont notamment été discutés :

- Naturalisation : Rôle et mission des Syndics et des Municipalités dans le processus de décision
- Fédération des Jeunes du District : quel avenir ?
- Quotidien de La Côte : quel avenir ?
- Justice de Paix : rôle des communes – expulsions
- Immatriculation des véhicules d'autres cantons sous plaques vaudoises
- Présentation de la Fondation Equitim : un modèle innovant pour assurer des loyers abordables
- Règles applicables pour les constructions hors zone à bâtir
- Aménagement du territoire : le point de situation, la responsabilité des communes
- La politique environnementale du Canton de Vaud : quelques développements touchant les communes

1.17 Groupement des Syndics Asse et Boiron

Les Syndics se sont réunis à 2 reprises pour traiter des différents sujets concernant les neuf communes membres. Durant l'année 2018, les sujets suivants ont été abordés :

- Tendances DISREN
- Temple de Crassier : rénovation du clocher
- Service Technique : police des constructions
- Désignation d'un délégué BPA à la sécurité

- Répartition population/enfants pour la règlementation des frais de crèche et UAPE
- Organisation du rallye pédestre Asse-et-Boiron

1.18 Association des Communes Vaudoise (AdCV)

L'AdCV, qui regroupe 71 communes à ce jour, entend développer les principes même de l'égalité entre ses membres, de la responsabilité des autorités, et de l'autonomie communale.

Cette association continue son travail de l'ombre dans les difficiles négociations avec l'Etat, particulièrement dans le cadre de la péréquation, de la facture sociale et de la LEO, mais également lors de chaque projet de loi émanant du canton et qui risque de péjorer davantage les finances communales.

Les membres se sont réunis à 4 reprises en 2018 et les sujets suivants ont notamment été abordés :

- Présentation de Monsieur le Conseiller d'Etat PY Maillard sur le thème « Facture sociale et mesures à prendre pour limiter la hausse ».
- adoption d'une résolution portant sur la compensation des conséquences financières de la RIE III vaudoise pour les communes.
- Acceptation d'une augmentation des cotisations de 30 centimes par habitants.
- Présentation de Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux sur sa vision de l'avenir de la péréquation intercommunale dans notre Canton.

1.19 Association de l'hôpital de zone de Nyon

La commune de Signy-Avenex est membre de l'Association de soutien des hôpitaux de l'ouest lémanique.

2. **Finances**

Un préavis séparé est présenté pour commenter et présenter les comptes de la bourse communale pour l'exercice 2018.

Le bouclage des finances communales pour l'année 2018 a montré un résultat très positif consécutif notamment à des rentrées fiscales élevées comparativement au budget.

Les comptes 2018 présentent un bénéfice de CHF 123'516.31 pour un excédent de charges budgété de CHF 79'360.-

2.1 Taux d'imposition 2018

Le taux d'imposition fixé par le Conseil Général pour l'année 2018 est de 58 ct par franc. Il n'a pas été modifié.

2.2 Valeur du point d'impôt

	2018	2017	2016
Valeur en CHF	44'702	39'144	33'373

2.3 Valeur du point d'impôt par habitant

	2018	2017	2016
Signy-Avenex	75.51	69.04	64.68

2.4 Marge d'autofinancement

	2018	2017	2016
Valeur en CHF	436'573	443'218	306'855

On peut comparer la marge d'autofinancement au cash-flow d'une entreprise. Elle représente ce que la collectivité peut consacrer au financement de ses investissements, à l'achat d'actifs financiers ou au remboursement de ses dettes.

2.5 Endettement par habitant

	2018	2017	2016
Valeur en CHF	6'572	6'626	6'590

2.6 Emprunt 2018

Aucun nouvel emprunt n'a dû être contracté en 2018. La trésorerie courante a pu faire face à tous les engagements approuvés dans le budget de fonctionnement.

La Fondation Signéranne bénéficie des deux avances à termes fixes (ATF) de CHF 1'300'000.- (échéance 2022) et de CHF 2'000'000.- (échéance 2019) de la commune depuis la reprise des bâtiments communaux en 2013. Les intérêts sont refacturés à la Fondation Signéranne majorés de 0,5%. Ces conditions de prêts sont définies dans le cadre d'une convention signée entre les deux parties.

2.7 Amortissements

Les amortissements comptables légaux ordinaires ont été effectués et représentent un montant de CHF 77'556.95.

Deux amortissements extraordinaires ont été réalisés. L'une pour la partie «place multisports» de la place de jeu de CHF 105'000.- et l'autre pour la subvention cantonale reçue pour la réfection de la Rue des Fontaines de CHF 112'878.-.

3. Domaines et Bâtiments

Notre patrimoine financier est uniquement constitué de terrains/vignes et notre patrimoine administratif d'éléments publics (Abri PC, Chapelle, Couvert à fontaine,...) depuis la vente de nos bâtiments locatifs à la Fondation Signéranne en 2013.

4. Travaux

4.1 Urbanisme

Mises à l'enquête : pour l'année 2018, la Municipalité a étudié 1 dossier de mise à l'enquête avec le soutien du Service Technique Intercommunal (STI) qui assiste la Municipalité dans ce domaine. Aucun nouveau permis de construire n'a été délivré.

4.2 Route

Les travaux de la Rue des Fontaines ont débuté en octobre 2017 suite à l'acceptation du Préavis 6/2017 pour une demande de crédit de CHF 379'700.- destiné à financer la réfection du tapis de la Rue des Fontaines.

Les travaux se sont terminés en juin 2018.

Montant du préavis :	CHF 379'700.-
Coût final des travaux :	CHF 340'948.-
Subventions cantonales :	CHF 112'878.-

Un nouveau véhicule communal a été acheté au printemps 2018 pour remplacer le véhicule existant dont la première immatriculation datait de 1986.

4.3 Parcs, promenades, cimetière

La désaffectation de la partie la plus ancienne du cimetière a été réalisée en avril 2018. 20 emplacements ont été concernés. Chaque famille a été personnellement informée et avait la possibilité de retirer la stèle ; un avis avait été notifié dans la presse et la FAO.

Il est recommandé de laisser cet espace « au repos » pendant 10 ans.

Le coût des travaux a été pris en charge dans le cadre du budget et s'est élevé à CHF 5'500.-.

4.4 Ordures ménagères et Déchèterie

La déchèterie intercommunale est à disposition des habitants des cinq communes d'Arnex, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex pour le dépôt des déchets « ménagers personnels »

(professionnels non admis). Elle est ouverte le lundi et mercredi de 17h00 à 19h00 et le samedi de 8h30 à 12h30.

Le groupe de travail qui gère la déchèterie est composé d'un membre de l'exécutif de chaque commune membre. La comptabilité et le secrétariat sont assurés par notre boursière.

Activités/changements majeurs 2018 :

- Peu de changement. Ajout d'une passerelle pour accéder aux bennes.
- Le comité de la déchèterie a entamé une étude pour réorganiser son fonctionnement (emplacement, horaire et personnel),

Pour 2018, la taxe forfaitaire annuelle sur la gestion des déchets a été maintenue par la Municipalité à CHF 80.- par habitant (CHF 200.- pour les entreprises). Pour rappel, les articles 32 et 32a de la loi fédérale sur la protection de l'environnement imposent que l'élimination des déchets urbains soit financée au moyen d'une taxe payée par le détenteur de ces déchets. Cette taxe se doit d'être incitative.

Un léger bénéfice de CHF 1'545.- a été attribué au fond de réserve affecté aux ordures ménagères.

4.5 Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)

Constituée le 17 mars 1994, la SADEC a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.

Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

La SADEC remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets du 5 septembre 2006 pour le périmètre de gestion de « La Côte ».

La SADEC couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du Pied du Jura.

Activités majeures 2018 :

- Changement de destinations de nos ordures ménagères qui vont dorénavant à Tridel (Lausanne) et non plus aux Cheneviers (Genève)

4.6 Epuration

Le rinçage et le contrôle de nos canalisations se poursuivent à intervalle constant et contribuent au bon fonctionnement de notre réseau. De plus, des travaux d'entretien réguliers nous permettent de maintenir nos infrastructures dans un excellent état.

4.7 L'Association pour l'Épuration des Eaux usées du Boiron (AEB)

L'AEB est une association créée par les communes d'Arnex, Borex, Eysins, Grens et Signy-Avenex. Celle-ci a pour but de récolter en commun les eaux usées de chaque village et de les diriger dans un collecteur de concentration avant de les transférer dans le réseau de la ville de Nyon pour les traiter au travers de la STEP de l'Asse.

En 2018, les activités principales du Comité de Direction ont été :

- Le suivi de l'entretien et du rinçage des canalisations avec rotation de 5 ans
- Le suivi de la future construction d'une STEP intercommunale concernant 30 communes du district (Ville de Nyon – l'APEC, l'AEB, Prangins, Gingins-Chésereux), ceci dans le but de rationaliser au mieux le traitement des eaux usées et de traiter les micropolluants comme la loi fédérale y oblige
- L'élaboration du budget
- L'établissement des comptes et répartitions.

4.8 Société Anonyme pour le Pompage et l'Adduction d'eau du lac pour la région Nyonnaise (SAPAN)

Les Services Industriels (SI) de la Ville de Nyon sont en charge de l'exploitation, l'extension et l'entretien d'un important réseau d'eau de boisson. Ce réseau s'étend sur le territoire des communes d'Arnex, Borex, Crans, Céligny, Nyon, Prangins, et Signy-Avenex. Au total, ce sont près de 28'000 habitants qui sont alimentés directement par les SI.

L'eau potable est fournie à partir de l'eau de 5 sources s'écoulant gravitairement et de 3 stations de pompage dans les nappes phréatiques, ainsi que de l'eau du lac fournie par la SAPAN.

Au travers de la SAPAN, les SI exploitent les installations qui approvisionnent plus de 50'000 habitants sur 20 communes en eau brute et potable à partir de l'eau du lac. Mise en service en 1983, la SAPAN a été construite pour compléter l'alimentation en eau de la région. L'eau pompée dans le lac à Promenthoux est acheminée à la station de filtration de l'Asse. En chemin, l'eau brute est livrée au Syndicat d'Arrosage de Nyon et Environs (SANE). Une fois traitée, l'eau est injectée dans le réseau d'eau potable en complément à l'eau de source.

Activités majeures 2018 :

- Le bâtiment de la SAPAN accueille depuis le début du mois de septembre une nouvelle installation de production d'énergie solaire composé de 360 panneaux photovoltaïques (700m²). La puissance de l'installation de 108 kWc (kilo Watt crête) prévoit une production de 114'000 kWh par année, de quoi approvisionner 30 ménages.

5. Instruction public et cultes

5.1 AEE (Association Enfance et Ecole Asse et Boiron)

Les tâches communales qui concernent la scolarité obligatoire sont suivies par l'AEE. Celle-ci gère également les réseaux au sens de la LAJE (Loi sur l'Accueil des Jeunes Enfants) regroupant les « mamans de jour », les UAPE, et des crèches. Ces activités parascolaires prennent une part toujours plus importante des tâches de l'AEE et obligent les communes à de très importants investissements chaque année.

Le Comité Directeur de l'AEE traite de nombreux dossiers lors de ses séances : les transports scolaires et l'élaboration des horaires, l'accueil parascolaire dans les unités d'accueil pour écoliers (UAPE), la gestion du nouveau restaurant scolaire, la gestion du mobilier, l'accueil de jour de la petite enfance dans les crèches, l'engagement et le suivi du personnel nécessaire à la bonne marche de toutes les activités qui en dépendent. Au cours de l'année, l'équipe administrative a connu 2 changements :

- 1.) Mme Isabelle Heiniger a remplacé M. Ermanno Castelli comme Secrétaire Générale.
- 2.) Mme Joëlle Henry a remplacé Mme Lorianne Roggli comme Secrétaire du CoDir

En 2018, le CoDir s'est réuni à 9 reprises et le Conseil Intercommunal, sous la présidence de Jacques Mühlemann, à 3 reprises.

Activités majeures 2018 :

- Ouverture du restaurant scolaire le Bo'Resto à la rentrée scolaire et inauguration officielle le 3 novembre 2018
- Report de l'ouverture de la bibliothèque scolaire initialement prévue en même temps que le restaurant scolaire pour Pâques 2019 à l'étage du nouveau bâtiment du restaurant scolaire de Crassier.
- Les conditions du nouveau cadre référence pour l'accueil collectif de jour parascolaire (édité par l'EIAP) ont suscité, dans la 2^e moitié de l'année 2018, beaucoup d'émoi de la part des professionnels, si bien que sa date d'entrée a été revue, non plus au 1^e janvier 2019 mais au 1^{er} août 2019. L'AEE, dans un souci d'apaisement local, a toutefois indiqué qu'elle ne changerait pas les conditions actuelles des accueils parascolaires de son réseau.

Au 31 décembre 2018, sur les 75 enfants entre 5 et 16 ans de la commune de Signy-Avenex, 49 sont scolarisés auprès de l'établissement scolaire Elisabeth de Portes (ESEP), ce qui représente 65.4% des enfants du village .

5.2 Service médical et dentaire

La clinique itinérante scolaire permet un dépistage de l'ensemble des enfants scolarisés et offre également un service de soins.

En 2018, sur 49 enfants de Signy-Avenex contrôlés, un enfant a suivi un traitement.

En mai 2018, le médecin-dentiste, la Dresse Cabrera a donné sa démission et a été remplacée par la Dresse Turki.

Pour la commune de Signy-Avenex, le montant annuel à notre charge pour le fonctionnement de la clinique dentaire est de CHF 4.50 par habitant comme pour l'année précédente.

La commune a été convoquée 2 fois aux assemblées générales ordinaires. La clinique dentaire regroupe 35 communes de La Côte.

5.3 Temples et cultes

La chapelle de Signy est utilisée par la Paroisse de la Dôle principalement. C'est cette dernière qui gère les occupations. La paroisse allemande y célèbre également des cérémonies.

L'entretien de la chapelle est assuré par M. E. Miaz.

Paroisse catholique de Nyon

Participation uniquement financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

6. **Police**

6.1 Contrôle des habitants

- Population au 31.12.

	2018	2017	2016
Population	598	566	548
Nombre de ménages	250	245	240

- Mutations

	2018	2017	2016
Arrivées/Départs	18/19	83/69	14/17
Mariages	0	1	1
Naissances	3	10	1
Décès	1	2	1

- Délivrés

	2018	2017	2015
Pièces d'identité	13	17	13
Permis pour étrangers	139	111	105

- Octroi de la nationalité suisse et droit de cité vaudois en 2018

La nouvelle loi sur l'octroi de la nationalité est entrée en vigueur au 1 janvier 2018. La Municipalité s'est mise en conformité avec les directives cantonales.

Les conditions d'octroi de la nationalité sont plus difficiles qu'auparavant. La commission de naturalisation ne s'est pas réunie en 2018.

Trois personnes ont obtenus la nationalité suisse en 2018 et une personne a obtenu le droit de cité vaudois.

6.2 SDIS Nyon-Dôle (Service de défense incendie et secours)

Depuis 2014, le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont.

Ensemble, ce sont plus de 244 hommes et 21 femmes qui assurent 24h/24 les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle, soit :

- 136 au détachement de premier secours
- 102 au détachement d'appui
- 27 à l'école de formation

Activités majeures 2018 :

- Effectif au 1^{er} janvier 2018 : 265 sapeurs-pompiers ;
- Nombre d'intervention 531, dont 6 interventions sur Signy.

6.3 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

L'ORPC) du district de Nyon est organisée en bataillon et compte 860 hommes répartis dans 7 compagnies.

L'engagement de l'ORPC a représenté 5910 jours de service répartis comme suit : 3779 au profit de l'instruction ; 1548 jours d'engagements au profit de tiers ; et enfin 553 jours d'engagement lors de situation d'urgence.

L'ORPC intervient principalement pour le montage et démontage de la patinoire éphémère de Nyon, pour les jardins en fête à Coppet, à l'occasion du Triathlon de Nyon et du semi-marathon de la Côte, ainsi que pour la Désalpe de St-Cergue. Depuis 2015, elle est engagée à l'occasion du festival Paléo.

Les interventions en faveur de la collectivité représentent plus de 1569 jours de services,

Les opérations d'urgence mentionnées auparavant sont listées ci-dessous :

- Engagement lors des inondations du mois de janvier à la piscine de Chésereux
- Battue pour recherche d'une personne à Bassins
- Délestage de l'autoroute lors d'accident important
- Bouclage des routes lors de la visite du Pape à Bogis-Bossey

- Intervention circulation lors de l'effondrement de la façade du Beau-Rivage
- Déploiement de conduites pour ravitailler diverses communes lors de la sécheresse

L'ORPC poursuit la transformation du bâtiment de Prangins.

Le CoDir a procédé à la révision des statuts de l'ORPC et les a transmis aux communes membres pour consultation et remarques.

7. Sécurité sociale

La participation de notre commune en 2018 a été de CHF 1'053'507.- ou environ CHF 1'779.- par habitant.

	2019	2018	2017	2016
Budget	881'853	816'152	801'730	1'019'000
Compte	-	1'053'507	865'761	787'649
Fond de réserve	0	0	0	240'000

Pour les comptes 2018, le décompte provisoire montre une charge supplémentaire de CHF 237'355.- par rapport au budget 2018 transmis par le canton.

7.1 Association Régionale d'Action Sociale (ARAS)

L'ARAS a deux buts principaux :

1. L'application de la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003
2. L'application du Règlement du 28 janvier 2004 sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS)

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre Social Régional pour ce qui concerne la LASV et aux Agences d'Assurances Sociales pour le RAAS.

Nombre de demandes RI (Revenu d'Insertion) :

Pour notre commune, le tableau ci-dessous montre le nombre de dossiers traités sur l'année, ainsi que le nombre de demandes pour lesquelles une décision de refus a été rendue :

	2018	2017	2016
Demandes	1	5	1
Refus	0	1	1

En conclusion, la Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil Général et à son bureau, qu'au personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre commune.

Au vu de ce qui précède, nous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY AVENEX

Vu le préavis municipal 03/2019 sur le Rapport de gestion - Exercice 2018

Où le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'adopter le rapport de gestion 2018 tel que présenté
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2018.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 6 mai 2019 pour être soumis au Conseil Général de Signy-Avenex.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Frédéric Rey

Marianne Bardel

Signy, le 6 mai 2019